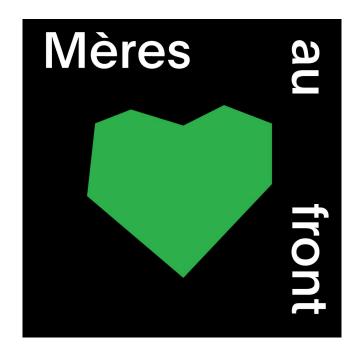
CAPERN-065M C.P. PL 69 Loi Gouvernance ressources énergétiques



# Mémoire préparé par: Mères au front

Dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives

#### Présentation de Mères au front

Mères au front a été créé en 2020 sous l'impulsion de l'éco-sociologue Laure Waridel et de l'artiste Anaïs Barbeau-Lavalette, inquiètes de l'avenir de leurs enfants sur une planète en souffrance. En 2024, Mères au front compte maintenant sur la mobilisation de plus de 8000 membres individuels, 30 groupes locaux répartis sur l'ensemble du territoire, une équipe de 7 employées, un conseil d'administration de 9 représentantes de divers milieux et un bureau national incorporé en OBNL, autant de mères, grands-mères et allié-es engagées à protéger l'environnement pour protéger leurs enfants. Plus précisément, nous menons des actions de mobilisation, de sensibilisation et d'éducation face à la protection du vivant et l'urgence climatique.

## Résumé des constats généraux

- Pour assurer un véritable tournant dans la transition énergétique, nous pensons que la question de l'électricité devrait être un aspect stratégique au sein d'une politique plus large, qui vise la diminution de l'utilisation des énergies fossiles et la sobriété énergétique.
- Nous pensons qu'une loi concernant l'avenir énergétique du Québec, si elle souhaite contribuer à l'atteinte de la carboneutralité, doit garantir que le développement des infrastructures de production et de distribution de l'électricité se fera dans une optique de préservation de la biodiversité, et que le caractère essentiel de la biodiversité dans la carboneutralité soit reconnu.
- Nous pensons que le PL 69 devrait SUIVRE et non PRÉCÉDER un plan national de gestion intégrée de l'énergie, afin d'assurer efficacité et cohérence. Ce plan national de gestion intégrée devrait être le fruit d'une réflexion élargie, transparente et d'un vrai dialogue social sur l'avenir énergétique du Québec.
- Selon nous, l'objectif principal du projet de loi devrait être l'atteinte de la carboneutralité et la transition écologique, et les moyens mis en place de

même que les cibles de développement industriel devraient être au service de cet objectif principal.

- Le risque d'une forte augmentation des tarifs d'électricité résidentiels nous inquiète, et nous pensons que le gouvernement devrait privilégier une utilisation plus intelligente des leviers fiscaux et du pouvoir de taxation afin de répartir le poids financier des aménagements nécessaires de façon juste et équitable.
- Le PL 69 ouvre une porte à la privatisation de l'électricité. Cette privatisation n'est pas souhaitable, et vient également compromettre les informations, cibles et réglementations nécessaires pour s'assurer que le PL 69 serve réellement à la décarbonation de notre économie.
- Un vrai projet sur notre avenir énergétique devrait inclure une prise en compte globale des enjeux et droits des nations autochtones du Québec.

## Exposé général

Nous déposons aujourd'hui un mémoire suite aux inquiétudes soulevées par plusieurs de nos membres à l'égard du projet de loi 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives (ci-après PL 69). En effet, alors que l'objectif du projet de loi est en soi louable, il nous semble que le projet est incomplet, qu'il ne permettra pas d'atteindre une véritable décarbonation de l'économie québécoise et même, qu'il introduit des éléments dangereux pour le futur de la transition énergétique au Québec.

Alors que le PL 69 se dit un pas dans la direction du développement économique durable, de la décarbonation de l'économie québécoise et de la transition énergétique, il semble reposer sur la logique qu'augmenter la production d'hydroélectricité va automatiquement réduire le recours à d'autres formes d'énergie. En réalité, on risque de voir se maintenir certains usages et d'augmenter en même temps l'énergie produite, allant à l'encontre d'une décarbonation et de la sobriété énergétique. Dans le même ordre d'idées, il n'y a

pas de distinction dans le PL 69 entre la production hydroélectrique additionnelle allouée pour de nouveaux projets et entre la production additionnelle pour décarboner, et donc, aucune garantie qu'une production accrue d'électricité ne va pas seulement augmenter notre production de GES. Pour assurer un véritable tournant dans la transition énergétique, nous pensons que la question de l'électricité devrait être un aspect stratégique au sein d'une politique plus large, qui vise la diminution de l'utilisation des énergies fossiles et la sobriété énergétique.

De plus, un élément vital mais pourtant souvent négligé dans la question de l'atteinte d'une carboneutralité, est l'importance de préserver la biodiversité en raison de sa grande capacité à capturer le carbone. En effet, l'ONU affirme: "Il est essentiel de conserver et restaurer les espaces naturels, à la fois sur terre et dans l'eau, pour limiter les émissions de carbone et s'adapter à un climat qui change déjà. Environ un tiers des réductions d'émissions de gaz à effet de serre nécessaires au cours de la prochaine décennie pourraient être réalisées en améliorant la capacité de la nature à absorber les émissions. " Or, aucune mention de la protection de la biodiversité et de son rôle dans la capture des GES n'est faite dans le projet de loi. Nous pensons qu'une loi concernant l'avenir énergétique du Québec, si elle souhaite contribuer à l'atteinte de la carboneutralité, doit garantir que le développement des infrastructures de production et de distribution de l'électricité se fera dans une optique de préservation de la biodiversité, et que le caractère essentiel de la biodiversité dans la carboneutralité soit reconnu.

Nous avons de sérieux doutes également quant au processus même qui a mené à l'élaboration du PL 69, et la gouvernance qu'il propose. On mentionne dans le projet de loi que le gouvernement devra mettre en place un plan national de gestion intégrée des ressources énergétiques, mais qu'il pourra également le modifier à sa guise. Nous pensons que le PL69 devrait SUIVRE et non PRÉCÉDER un plan national de gestion intégrée de l'énergie, afin d'assurer efficacité et cohérence. Ce plan national de gestion intégrée devrait être le fruit d'une réflexion élargie, transparente et d'un vrai dialogue social sur l'avenir énergétique du Québec, contrairement à un projet de loi qui augmente le pouvoir discrétionnaire du gouvernement et n'a pas été l'objet d'une vraie consultation.

Ensuite, il nous semble que PL 69 subordonne la question de la transition énergétique à celle du développement économique et industriel, alors que cela devrait être l'inverse. Le PL 69 prévoit également une augmentation importante de la production d'électricité au Québec, qui nécessitera des investissements, infrastructures et constructions. Selon nous, l'objectif principal devrait être l'atteinte de la carboneutralité et la transition écologique, et non le développement industriel, et les moyens mis en place de même que les cibles de développement industriel devraient être au service de cet objectif principal.

Pour que le réseau puisse réaliser cette augmentation de la production, il faudra des investissements importants et il nous est actuellement difficile de déterminer la façon dont ces coûts seront couverts. Le risque d'une forte augmentation des tarifs d'électricité résidentiels nous inquiète, et nous pensons que le gouvernement devrait privilégier une utilisation plus intelligente des leviers fiscaux et du pouvoir de taxation pour répartir le poids financier des aménagements nécessaires de façon équitable et juste.

Le PL 69 prévoit des changements aux fondements même du principe de l'hydroélectricité comme ressource publique qui crée de la richesse partagée. En effet, notamment, en permettant aux autoproducteurs de vendre leur production à d'autres acteurs privés, une porte est ouverte à la privatisation de l'électricité. Cette privatisation n'est pas souhaitable, et vient également compromettre les informations, cibles et réglementations nécessaires pour s'assurer que le PL69 serve réellement à la décarbonation de notre économie.

Et finalement, un grand absent du projet de loi est la question des territoires et communautés autochtones, qui n'est mentionnée que de façon passagère. Un vrai projet sur notre avenir énergétique devrait inclure une prise en compte des enjeux et droits des nations autochtones du Québec.

#### Recommandations

Suite à ces constats, nous souhaitons émettre les recommandations suivantes:

#### **Recommandation principale:**

 Le PL69 est incomplet et risque même de nous engager dans une mauvaise voie pour la transition. Il serait donc préférable d'annuler ou de reporter son adoption pour permettre d'en faire un vrai projet structurant pour la décarbonation et l'avenir énergétique du Québec, fruit d'un vrai débat sociétal et démocratique.

#### **Autres recommandations:**

Une version révisée d'un projet de loi sur la gouvernance des ressources énergétiques devrait inclure:

- Un plan de réduction de la consommation des énergies fossiles.
- Un objectif clair de sobriété énergétique et de carboneutralité.
- Un plan de protection de la biodiversité qui met en évidence son importance dans la capture et le stockage des GES.
- Des dispositions pour une utilisation plus intelligente des leviers fiscaux et du pouvoir de taxation afin de répartir le poids financier des aménagements nécessaires de façon juste et équitable.
- Le retrait des provisions ouvrant la porte à la privatisation de la production hydroélectrique.
- Une gouvernance révisée qui garantit que les pouvoirs ne sont pas concentrés entre les mains d'un même ministère et qui ne donne pas les coudées franches au gouvernement pour modifier à sa guise les éléments d'un futur plan de gestion intégrée des ressources énergétiques.

 Une stratégie cohérente autour des enjeux territoriaux, des droits et du développement des communautés autochtones.

# Mémoire déposé pour le mouvement Mères au front par:

Myriam Thériault

Coordonnatrice générale de Mères au front

myriamt@meresaufront.org

#### Et:

Nathalie Ainsley, pour le groupe Mères au front - Montréal
Sylvie Cantin, pour le groupe Mères au front - Rive-Sud
Anne-Marie Chapleau, pour le groupe Mères au front - Saguenay
Isabella Pasinato, pour le groupe Mères au front - Laval et ses allié.es
Sylvie Beauregard, pour le groupe Mères au front et ses allié.es des Cantons de l'Est
Johanne Saucier, pour le groupe Mères au front - Arthabaska-Érable
Marie-Andrée Foucreault-Therrien, pour le groupe Mères au front du
Haut-Richelieu et ses allié.es
Émilie Schwartz, pour le groupe Mères au front - Baie-Comeau